**INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR**

*Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM conforme à la directive 2009/65/CE. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.*

# VALEURS FEMININES GLOBAL

**Part R – ISIN FR0013451275**

Société de gestion : **FLORNOY FERRI**

## Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF (« Autorité des Marchés Financiers ») : Actions internationales.

**Objectif de gestion et stratégie d'investissement** :

Valeurs Féminines Global a pour objectif sur la période de placement recommandée (supérieure à 5 ans) de réaliser une performance, nette de frais, supérieure à l'indice MSCI World (dividendes nets réinvestis) au moyen d'une gestion fondée sur une sélection opportuniste parmi un panel d'environ 4300 valeurs issues de grandes et moyennes capitalisations (minimum 500 millions d'euros de capitalisation boursière) de 19 des 36 pays membres de l'OCDE sélectionnées, notamment, par un filtre d'éligibilité ESG thématique « femmes CEO ». L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est sans contrainte relative à l'indice.

Deux critères d'éligibilité préalables sont analysés :

- le filtre féminin comme outil de performance permettant de prouver de façon très objective la capacité qu'ont les femmes à diriger des entreprises avec succès et créer de la valeur : la société doit être dirigée, gérée et représentée par une femme qui assure la conduite de l'entreprise et assume des responsabilités légales et sociales (Chief Executive Officer).
- les valeurs ainsi sélectionnées sont ensuite soumises aux critères ESG qualitatifs, non contraignants : (E) Environnement : **FLORNOY FERRI** sélectionne en priorité les entreprises ayant un protocole de reporting environnemental sur ses consommations (énergie, eau, emballage, papier), ses émissions de gaz à effet de serre et ses traitements de déchets. Ainsi qu'une charte de sécurité environnement ou adhésion à un organisme de certification. (S) Social : sélection prioritaire des entreprises dont le bilan RH affiche des mesures favorisant le bien-être au travail et des solutions de formations professionnelles. (G) Gouvernance : notre sélection comporte par construction exclusivement des CEO féminin contribuant à imposer une mixité à défaut de parité au sein d'un tissu corporate majoritairement masculin.

Puis, la sélection des titres suit une démarche de sélection valeur par valeur, bottom-up, dite de « stock picking ». Pour réaliser l'objectif de performance, le FCP recherche notamment la valorisation du capital des sociétés dans lequel il investit et espère ainsi une revalorisation sensible à court et moyen terme. La sélection des titres repose sur une analyse fondamentale et un choix discrétionnaire du gérant.

Vérification ESG quantitative validant la supériorité ESG du portefeuille par rapport à son indice de référence : un prestataire externe de données extra-financières MSCI ESG Research® nous procure les notes ESG des valeurs sélectionnées pour de notre portefeuille et la note moyenne de l'indice de référence MSCI World excluant 20% des valeurs ayant obtenu les moins bonnes notes ESG. Notre portefeuille doit impérativement obtenir une note ESG moyenne supérieure ou égale à celle de l'indice de référence MSCI World ainsi raffiné. Le Fonds promeut les investissements dans des entreprises qui suivent de bonnes pratiques environnementales et de gouvernance. Il relève de l'article 8 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (Règlement SFDR, à ce titre il promeut des caractéristiques Environnementales, sociétales et/ou de Gouvernance. En revanche, il ne met pas en œuvre un objectif d'investissement durable. Le Fonds applique un filtrage négatif permettant de réduire activement l'univers d'investissement.

Concernant les autres instruments financiers éligibles, les OPC sélectionnés devront être labellisées ISR, en revanche les émetteurs privés et/ou publics des titres de créances négociables ne seront pas soumis aux filtres ESG.

L'OPC est exposé :

- entre 60% et 100% sur un marché d'actions étranger ou sur des marchés d'actions de plusieurs pays, dont éventuellement le marché français sans pouvoir être exposé aux marchés de pays émergents.
- jusqu'à 100% de l'actif net au risque de change sur les devises de tous les pays y compris ceux de l'Union Européennes autres que ceux de la zone Euro.

L'OPC investit :

- jusqu'à 100% de l'actif net dans des actions de sociétés dites de grandes et moyennes capitalisations des pays membres de l'OCDE (minimum 500 millions d'euros de capitalisation boursière).
-jusqu'à 10% de son actif net en parts et actions d'OPC conforme à la Directive 2009-65-CE, y compris ceux gérés par la société de gestion, investissant eux-mêmes jusqu'à 10% de leur actif en OPC, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger.

L'OPCVM pourra avoir recours aux instruments financiers à terme simples (« futures » pour couvrir les risques change et actions.

Par ailleurs, jusqu'à 10% de l'actif de l'OPC peut être exposé et investi dans des titres de créance négociables d'émetteurs privés ou publics dont la notation est au minimum « BBB- ».

La société de gestion procède à sa propre analyse du profil rendement/risque des titres (rentabilité, crédit, liquidité, maturité). Ainsi, l'acquisition d'un titre, sa conservation ou sa cession (notamment en cas d'évolution de la notation du titre) ne se fondent pas exclusivement sur le critère de ses notations mais reposent également sur une analyse interne par la société de gestion des risques de crédit ainsi que des conditions de marché.

**Affectation des sommes distribuables**

Résultat net : capitalisation pure.

Plus-values nettes réalisées : capitalisation pure.

**Durée minimum de placement recommandée** : supérieur à 5 ans

Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans une période inférieure à ce délai.

**Conditions de souscription et rachat** :

Les investisseurs peuvent obtenir le rachat de leurs parts chaque jour de bourse ouvré à Paris sur demande auprès de CIC. Les ordres de souscription et rachats sont centralisés par le Dépositaire tous les jours (J) jusqu'à 11 heures et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée de J, calculée sur les cours de clôture de J et publiée en J+1 [valorisation quotidienne].

## Profil de risque et de rendement

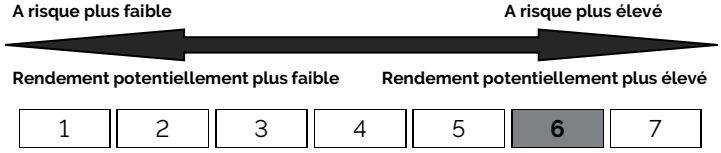


Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPC. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée. Le classement de l'OPC est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

**Pourquoi l'OPC est classé dans cette catégorie :**

Le niveau de risque de ce FCP reflète principalement le risque dû à son univers d'investissement composé d'actions internationales pouvant provenir, jusqu'à 100%, de moyennes capitalisations.

**Risques importants pour l'OPC non pris en compte dans l'indicateur :**

**Risque lié à la liquidité relative de certains titres :** les investissements sont possibles sur les actions de moyennes capitalisations jusqu'à 100% de l'actif net du FCP. Le volume de ces titres cotés en bourse est plus réduit que sur les grandes capitalisations, les mouvements de marché sont donc plus marqués, à la hausse comme à la baisse, et plus rapides. La valeur liquidative du fonds pourra donc avoir le même comportement.

**Risque de crédit** : Il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance dans lesquels est investi le FCP peut baisser entraînant une baisse de la valeur liquidative.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

| Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement | |
|---|---|
| Frais d'entrée | 4% |
| Frais de sortie | 0% |

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, les frais peuvent être moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

| Frais prélevés par le fonds sur une année | |
|---|---|
| Frais courants | 2.14%* |
| **Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances** | |
| Commission de performance | 15 % TTC d'une performance annuelle supérieure au-delà du MSCI World Equities, si celle-ci est positive et en l'absence de sous-performance les 5 ans précédents. Cette performance est facturée sur la base de la clôture d'exercice du Fonds.<br>0,00% de commission de surperformance a été prélevé au titre de l'exercice précédent. La méthode est décrite au sein du Prospectus (Page 14 à 15) |

* L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice précédent clos au 31/12/2021. Ces frais sont susceptibles de varier d'une année à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPC lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.
Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPC y compris les coûts de commercialisation et de distributions des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « **frais et commissions** » du prospectus de cet OPC, disponible sur le site www.flornoyferri.com

## Performances passées

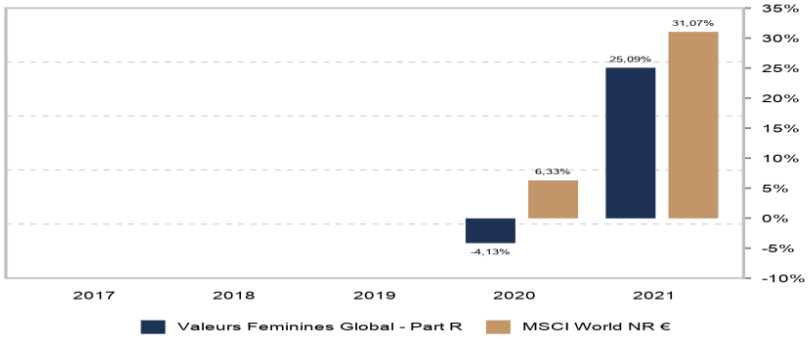


Ce diagramme ne constitue pas une indication fiable des performances futures.
Les frais courants ainsi que les éventuelles commissions de performance prélevées ont été inclus dans le calcul des performances passées. Les éventuels frais d'entrée ou de sortie n'ont pas été inclus dans le calcul des performances passées.

**Date de création de l'OPCVM** : 26/11/2019

**Devise de calcul des performances passées de l'OPCVM :** Euro

## Informations pratiques

**Dépositaire** : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC)
**Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) :**
Le porteur peut obtenir plus d'information sur l'OPCVM sur simple demande écrite auprès de :
**FLORNOY FERRI** – 87 – 89 avenue Kléber - 75116 Paris.
**Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative :** Le lieu de publication de la valeur liquidative se situe dans les locaux de la société de gestion.
**Fiscalité :**
Les parts ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats Unis (y compris dans ses territoires et possessions et toute région soumise à son autorité judiciaire) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933). L'OPC opte pour le statut d'institution financière non déclarante française réputée conforme tel que prévu dans le prospectus complet et dans l'IGA France-Etats-Unis du 14 novembre 2013.
D'autres catégories de parts sont disponibles pour ce fonds. Vous trouverez plus d'informations sur ces parts dans le Prospectus de l'OPC ou sur le site internet de la société de gestion www.flornoyferri.com

La responsabilité de **FLORNOY FERRI** ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

**VALEURS FEMININES GLOBAL** est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.
**FLORNOY FERRI** est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.
Pour de plus amples informations merci de vous rendre sur le site www.amf-france.org
Les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion sont disponibles sur : www.flornoyferri.com
Un exemplaire papier du prospectus ainsi que du présent document peuvent vous être remis dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de :
**FLORNOY FERRI** – 87 - 89 avenue Kléber - 75116 Paris.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 15/11/2022